Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 022-212203160-20260605-2606SUPERETTE-DE

Délibération n° / 2026

COMMUNE DE SAINT-MAYEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vendredi cinq mai deux mil vingt-six, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gilles HELLARD, Maire.

***PRESENTS** : Xavier LE DANTEC, Claude BRIERE, Anne-Marie LE LAY, Elodie HEURTEL, Dylan GOUSSE, Valérie LE SABAZEC, Clémence BELLOEIL.*

***ABSENTS EXCUSES** : Clélia MAUDIEU (pouvoir donné à Clémence BELLOEIL)*
Frédéric LEVEL (pouvoir donné à Claude BRIERE)
Julien LE PALUD (pouvoir donné à Valérie LE SABAZEC)

***SECRETAIRE DE SEANCE** : Clémence BELLOEIL*

****

OBJET : Soutien financier à la gérante de la Supérette

Le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier reçu de la gérante de la supérette Le Saint May'E Par lequel elle demande un soutien financier mettre en place un service de snacking pour palier à l'enlèvement du distributeur de pizzas.

Pour répondre à la demande, le Maire propose de réduire de 50% un mois de loyer afin de participer indirectement à l'investissement des machines nécessaires au snacking.
Ainsi, cette aide serait également appliquée au restaurant La Fourchette par souci d'équité entre les 2 commerces.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide

D'accepter de suivre la proposition de Monsieur le Maire, soit :

- *Réduire de 50% un mois de loyer les 2 commerces communaux*

De donner pouvoir au Maire pour l'exécution de cette décision dans les meilleurs délais.

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,

Pour copie conforme,

Le Maire,

